

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !



Rejoignez le syndicat majoritaire
en Moselle (7 sièges sur 10 en CAPD)
et au niveau national !



Adhérer au **SNUIPP**...

C'est confronter ses idées à celles des autres : les positions adoptées sont le résultat de débats, chaque adhérent est utile, chaque parole est précieuse.

C'est être accompagné et aidé dans sa carrière (mutations, promotions, pédagogie...)

C'est bénéficier d'une source d'informations très complète (bulletins départementaux et nationaux, mémo direction et premier poste, kisaitou...)

C'est s'engager selon ses envies et ses possibilités.

Avec la FSU, c'est se battre pour l'école et pour la société.

Le SNUipp et la FSU participent aux forums sociaux européens et mondiaux, à RESF... une fenêtre ouverte sur d'autres univers !

GRILLE DE COTISATION 2017-2018

Trop cher ? Non ! 66% de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement en 9 prélèvements d'octobre à juin.

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur								139 (47)	145 (49)	154 (52)	169 (57)
PE	80 (27)	80 (27)	130 (44)	137 (47)	145 (49)	154 (52)	163 (55)	175 (59)	187 (64)	200 (68)	215 (73)
PE hors classe			210 (71)	227 (77)	242 (82)	252 (86)					
PEGC hors classe			169 (56)	179 (60)	203 (68)	219 (73)					
PEGC cl. except.	204 (68)	224 (75)	233 (78)	249 (83)	262 (87)						

PES, disponibilité, congé parental : **80€** (27€), Retraités : **110€** (37€), Master 1, AESH : **15€** (5€)

Temps partiel : au prorata avec un minimum de **80€** (27€)

En gras le montant de votre cotisation, entre parenthèses le coût réel après réduction des impôts.

CARTE INTERCEA : cette carte vous permet d'acheter de la billetterie à tarifs préférentiels, et de bénéficier de réductions dans bon nombre de commerces ou structures. Plus d'infos sur www.intercea.fr. Montant de la carte : 4€. Si vous souhaitez cette carte, merci de le signaler sur le bulletin d'adhésion au verso.

Je me syndique au SNUipp FSU afin de contribuer :

- ✗ A la défense des intérêts moraux et matériels des personnels actifs et retraités.
- ✗ Au développement du service public d'éducation.
- ✗ Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.



BULLETIN D'ADHESION 2017 - 2018



Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp appelle tous les enseignants à le rejoindre en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à la transformation de l'école.

Coordonnées			
M. Mme	NOM	Prénom	NOM de jeune fille
Né(e) le	Sexe : M F	Tel fixe	Tel portable
Adresse		Code postal	Ville
Courriel			

Etablissement	
Nom :	Type : <input type="checkbox"/> mat <input type="checkbox"/> élém <input type="checkbox"/> prim
Ville :	<input type="checkbox"/> segpa <input type="checkbox"/> erea <input type="checkbox"/> imp <input type="checkbox"/> itep <input type="checkbox"/> autre :

Situation administrative	
Grade : <input type="checkbox"/> Inst <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> PE hors classe <input type="checkbox"/> PEGC hors classe <input type="checkbox"/> PEGC classe except <input type="checkbox"/> retraité <input type="checkbox"/> PES <input type="checkbox"/> AESH autre :	
Poste occupé : <input type="checkbox"/> adjoint mat <input type="checkbox"/> adjoint élém <input type="checkbox"/> maître spécialisé <input type="checkbox"/> maître formateur <input type="checkbox"/> conseiller péda <input type="checkbox"/> directeur segpa <input type="checkbox"/> directeur : nb de classes :	
Condition d'exercice : <input type="checkbox"/> temps partiel : % <input type="checkbox"/> congé parental, disponibilité	Echelon :

Montant de la cotisation :€ Je désire la Carte INTERCEA au montant de 4€ : oui non

Total à régler :€

Je paye : par chèque à l'ordre : SNUipp 57

par prélèvement automatique en 9 prélèvements d'octobre à juin avec tacite reconduction pour l'année suivante (remplir le mandat de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB).

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp 57 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp 57. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (RUM)
(Réservé au SNUipp)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au SNUipp 57.

Débiteur Nom, prénom(*) : Adresse (*) :	Identifiant Créancier SEPA : FR .58. ZZZ .400.934 Nom : SNUipp 57 Adresse : 1 rue du Pré Chaudron Code postal : 57070 Ville : METZ Pays : FRANCE
---	--

IBAN (*) :	<input type="text"/>
BIC (*) :	<input type="text"/>

à (*) :

le (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.